

**Zeitschrift:** Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

**Band:** 10 (1953)

**Heft:** 3-4

**Artikel:** Les raisons de l'originalité de l'Egypte

**Autor:** Préaux, Claire

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-11573>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les raisons de l'originalité de l'Égypte

Par Claire Préaux, Bruxelles

Notre titre a besoin d'être nuancé de modestie, c'est-à-dire de critique.

Et tout d'abord, on a quelque scrupule à l'égard de la notion de *cause*. On voudrait éviter la brutalité de cette démarche qui consiste à s'en aller à travers l'histoire «avec deux ou trois grosses clefs passe-partout»<sup>1</sup> — le déterminisme géographique ou les besoins de l'homme, par exemple. Et ainsi ce ne sont pas des causes tenues pour nécessaires qu'on cherchera ici, mais seulement des «lignes de force» auxquelles semblent venir se prendre, pour un temps, les événements et les institutions.

Or, parmi ces lignes de force, il en est une qui nous paraît essentielle — disons-le tout de suite — c'est la volonté des hommes et particulièrement l'intensité de la représentation idéale qu'ils se font de l'*avenir*. L'avenir imaginé est cause, autant que le passé, de l'instant présent. Mais comment apprécier, mesurer le degré de liberté et d'efficacité de l'imagination qui anime une société? L'infirmité de l'historien en ce qui touche à la mesure lui interdit de caractériser un phénomène comme cause nécessaire; il peut seulement constater que, d'une possibilité, les hommes ont fait une cause.

Il faudrait, d'autre part, s'entendre sur la notion d'*originalité*. Le choix même du thème de nos entretiens présupposait au moins d'un sentiment général qu' aussi bien les historiens, depuis Hérodote, ont maintes fois exprimé. Il n'est peut-être pas inutile cependant que nous réfléchissions à la nature et aux limites de cette originalité que nous voudrions expliquer.

Parler d'originalité, c'est faire une comparaison, c'est constater la non-conformité à une norme. Or, où prendrons-nous cette norme? On ne pourrait soutenir, en effet, qu'au cours des mille ans qui nous occupent, d'Alexandre à Héraclius, il y ait *une* civilisation-type, dont l'égyptienne serait aberrante — pour autant que celle-ci soit à son tour une entité. Même si nous restreignons notre horizon, dans le temps et dans l'espace, à l'Empire romain, quelle variété de niveaux de culture, de mœurs, d'institutions, de paysages subsiste ou refléurit à l'époque d'un Ammien Marcellin, par exemple, qui, à la suite de l'Empereur Julien, nous promène de l'embouchure du Rhin aux rives du Tigre! Et pourtant, il y a sept siècles alors qu'Alexandre a déjà tenté de réaliser l'unité de la culture humaine<sup>2</sup>. Si nous rétrécissons encore notre recherche en la bornant à l'Orient, ce qui est hors d'Égypte ne peut guère non plus, dans son ensemble, constituer une norme: comment, en

<sup>1</sup> C'est à L. Fèbvre, *La terre et l'évolution humaine* (Collection L'évolution de l'humanité, 2e édition [Paris 1949]), que nous empruntons cette expression.

<sup>2</sup> Cf. W. W. Tarn, *Alexander the Great and the Unity of Mankind* (London, British Academy, 1933).

effet, réunir les Juifs de stricte observance, si conscients, ainsi que l'expose Josèphe, de leur singularité, les Arabes nomades de Mésopotamie et de Transjordanie, plus ou moins surveillés par Rome, les montagnards et les brigands des petits royaumes clients<sup>3</sup> avec les habitants hautement hellénisés d'Antioche, de Gêrasa ou d'Ephèse, qui proclament leur loyalisme à l'Empereur.

De norme, si nous voulons tout considérer, nous n'en saisissons pas plus que de «civilisation unique». Mais, en réalité, les Anciens, qui n'avaient pas porté sur ces notions notre exigence critique, ont exprimé leur sentiment en termes restreints et précis. La norme n'était pour eux qu'un ensemble de valeurs, défini par Isocrate et cent fois réaffirmé; mais c'était, à vrai dire, l'apanage d'une seule classe sociale. L'unité du monde – à quoi l'Égypte n'avait point part – c'était l'unité du style de vie d'une classe, la seule, du reste, qui sût s'exprimer. Pour les Anciens, on est «étrange», lorsqu'on n'adhère pas aux valeurs qui se cultivent par la vie politique et fondent les rapports humains sur le jeu de la persuasion et de la libre acceptation – même quand ce qui est accepté est un despotisme. Au milieu du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, Aelius Aristide, tandis qu'ils se réjouit de l'unité que Rome a imposée au monde, trouve tout naturel que le bénéfice de la «citoyenneté du monde» soit réservé à une classe qu'il définit comme la plus distinguée, la plus valeureuse, la plus riche (*χαριέστερόν τε καὶ γενναιότερον καὶ δυνατώτερον*). A celle-là échoient les magistratures et la confiance dont elle est digne. Le reste, qu'aucun adjectif ne définit, est simplement sujet, cela va de soi<sup>4</sup>. Et nous savons précisément que les Égyptiens ont été longtemps tenus à l'écart des magistratures et qu'on leur reprochait leur manque de civilité<sup>5</sup>.

Au reste, les définitions de l'originalité de l'Égypte vont en s'aggravant au cours de l'Antiquité. L'Égypte «originale» d'Hérodote<sup>6</sup> et de Platon<sup>7</sup> est un pays mystérieux et sage qu'on admire; celle de Tacite<sup>8</sup> manque d'expérience politique; celle de Juvénal<sup>9</sup> est féroce, futile et licencieuse; celle d'Isidore de Péluse<sup>10</sup>, comme celle de Caracalla<sup>11</sup>, est grossière et inculte. L'Égypte a-t-elle déchu ou le monde cherche-t-il à justifier son attitude à l'égard de ce pays?

Assurément, l'Égypte n'est pas seule à paraître étrange aux yeux du monde hellénistique et romain. Les nomades aussi le sont irréductiblement. Mais la plu-

<sup>3</sup> Cf. A. H. M. Jones, *Rome and her Client States in the East*, Journ. of the Royal Central Asian Society 27 (1940) 201–210.

<sup>4</sup> Aelius Aristide, *Eloge de Rome* 213 (373) 15 (Edition Dindorf [Weidmann, Leipzig 1829] I 346).

<sup>5</sup> Tacite, *Histoires* I 11. Le grief est déjà formulé par Strabon XVII 12, 797, qui cite Polybe, et on le retrouve jusque chez Isidore de Péluse. Celui-ci, répétant, à un moment où ce n'est sans doute plus vrai, que la loi interdit aux Égyptiens l'accès aux fonctions supérieures, donne comme motif de cette disgrâce leur *ἀπληγία* (*Epist.* I 489: Migne, PG 78, 445 D et 448 D).

<sup>6</sup> Hérodote II 35: *πλείστα θωμάσια ἔχει ἢ ἡ ἄλλη πᾶσα χώρα καὶ ἔργα λόγον μείζω παρέχεται πρὸς πᾶσαν χώραν*. Cf. Ammien Marcellin XXII 16, qui s'inspire d'Hérodote.

<sup>7</sup> Platon, *Timée* 22 B.

<sup>8</sup> Tacite, *Histoires* I 11.

<sup>9</sup> Juvénal, *Satires* 15, particulièrement vv. 10–11 et 44–46.

<sup>10</sup> Cf. ci-dessus, note 5.

<sup>11</sup> *PGiss.* 40, col. II, 26–29 (= *Select Papyri* 215).

part d'entre eux vivent à l'extérieur de ce monde. La civilisation antique ne s'en sent point responsable. Des peuples qu'Alexandre a appelés à une unité de civilisation, l'égyptien est celui qui se retranche dans l'originalité la plus fermée. Et pourtant, ce ne sont pas tous les habitants de l'Égypte qui sont ainsi disgraciés. Strabon sait distinguer, lorsqu'il trie, d'après Polybe, la population d'Alexandrie<sup>12</sup>, et nous verrons qu'il y a, dans le plat-pays aussi, quelques noyaux – enclaves urbaines et éléments militaires – qui échappent à «l'originalité» ambiante.

Ainsi donc la norme que nous cherchons, nous l'emprunterons, nous ne pouvons l'emprunter qu'aux Anciens. Ce sera le style de vie d'une classe sociale, en somme assez restreinte: la classe supérieure des cités hellénisées d'Orient. M. Rostovtzeff en a montré la puissance et l'unité dans son Histoire économique et sociale du monde hellénistique. Cette «bourgeoisie» parle le grec ou, du moins, elle est bilingue<sup>13</sup>; elle lit partout les mêmes auteurs – les épigrammes trouvées à Suse<sup>14</sup> ont le même fond homérique que celles d'Hermoupolis<sup>15</sup>; elle vit dans un décor de colonnades<sup>16</sup> qu'élève l'esprit civique ou l'attachement au prince; elle aime un art à la fois réaliste et pathétique; à Babylone ou à Petra, elle se bâtit des théâtres, comme en Grèce; elle a des dieux variés mais interchangeables; les relations privées s'établissent selon les règles d'un droit à peu près unifié dont les notaires grecs maintiennent étonnamment ferme la diplomatie<sup>17</sup>; de villes à souverains, les rapports sont variés, tant à l'époque hellénistique que sous l'Empire, mais ceux-ci se réduisent facilement à quelques éléments essentiels<sup>18</sup>; la guerre est endémique,

<sup>12</sup> Strabon XVII 12, 797: *τρίτον δ' ἦν γένος τὸ τῶν Ἀλεξανδροέων οὐδ' αὐτὸ εὐκρινῶς πολιτικὸν διὰ τὰς αὐτὰς αἰτίας, κρεῖττον δ' ἐκείνων ὄμως. καὶ γὰρ, εἰ μιγάδες, Ἕλληνες ὄμως ἀνεκαθεν ἦσαν καὶ ἐμμένητο τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων ἔθους.*

<sup>13</sup> Nous songeons, par exemple, au bilinguisme et même au trilinguisme des inscriptions de Palmyre: voyez, en dernier lieu, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, fasc. X, *L'Agora*, par J. Starcky (Damas 1949), qui donne la liste des publications antérieures assumées au premier chef par J. Cantineau. On lira aussi les pages pénétrantes du R. P. Peeters, *Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine* (Bruxelles, Société des Bollandistes 1950 = *Subsidia Hagiographica* 26), particulièrement le chapitre III intitulé *La Syrie bilingue*.

<sup>14</sup> *Supplementum epigraphicum graecum* VII (1943) nos 11–14. Plutarque, *Moralia* 328 D, dit qu'Euripide et Sophocle étaient joués à Suse. Le fait est rappelé par Tarn, *The Greeks in India and Bactria*, 2e éd., 382.

<sup>15</sup> Cf. S. Gabra, *Rapport sur les fouilles d'Hermoupolis Ouest* (Le Caire 1941).

<sup>16</sup> L. Robert, *Études Anatoliennes* (Institut français d'Archéologie de Stamboul, *Études Orientales* V [Paris 1937]), étudiant une inscription hellénistique de Stratonicée publiée par A. Laumonier dans BCH 1934, rassemble des textes épigraphiques sur les avenues à colonnades, 532–534. Pareilles avenues sont encore visibles à Palmyre, à Gerasa, à Apamée, notamment, et on en distingue encore les traces à Pétra. – E. Bickerman a montré l'importance et la signification du style de vie grec en Orient, dans le commentaire *Sur une inscription grecque de Sidon*, *Mélanges Dussaud*, 91–99.

<sup>17</sup> Nous songeons ici aux caractères très purs qu'ont gardés, jusque sous les Parthes et même sous les Romains, les actes grecs de Doura. A ce sujet, voyez, par exemple, F. Pringsheim, *The Greek Law of Sale* (Weimar 1950) 107 notamment, et E. Bickerman, *Institutions des Séleucides* (Paris 1938) 210.

<sup>18</sup> Cf. A. H. M. Jones, *The Greek City from Alexander to Justinian* (Oxford 1940), part II: *Relations with the Suzerain*. Pour le domaine Séleucide, cf. aussi E. Bickerman, *Institutions des Séleucides* (Paris 1938), particulièrement pp. 133–170. On verra aussi A. Heuss, *Stadt und Herrscher des Hellenismus* (Klio, Beiheft 39 [1937]) avec les réserves de Bickerman, *Revue de philologie* 1939, 335–349; J. Machu, *Cyrène: la cité et le souverain à l'époque hellénistique*, *Revue historique* 1951, 41–55.



jusqu'à l'établissement de la «paix romaine»; l'individu, enfin, trouve, dans la variété des relations où il est impliqué, l'occasion de s'affirmer.

Tout cela se rencontre en Egypte, mais seulement dans quelques enclaves: Alexandrie, Ptolemaïs, peut-être Naucratis, plus tard Antinoé et les métropoles des nomes, surtout à partir de Septime Sévère, enfin les familles de clérouques ptolémaïques et de vétérans de l'armée romaine. Un bouleute d'Oxyrhynchus, au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, devait avoir une conception de la vie et des préjugés – nous dirions aujourd'hui une hiérarchie de valeurs – bien proches de ceux d'un citoyen d'Antioche ou de Narbonne. Cette classe sociale-là a conscience d'appartenir à la citoyenneté universelle dont parle Aelius Aristide: lorsque celui-ci vient en Egypte, elle l'honore pour sa valeur et son éloquence<sup>19</sup>. Et au cimetière d'Hermoupolis, les mêmes Grecs, qui acclamaient le rhéteur, proclament en distiques leur dégoût de la momification et leur préférence pour la flamme claire qui met fin à l'illusoire conservation des corps<sup>20</sup>. Pourtant, il ne faudrait pas exagérer la valeur de la culture comme test d'adhésion à tout ce que l'Empire propose et, tout à la fin de la période qui nous occupe, nous retrouverons cette classe défendant à son tour une originalité. Néanmoins elle est suffisamment assimilée à ceux qui, hors de l'Egypte, font l'unité du monde hellénistique, puis du monde romain, pour que nous l'excluons provisoirement de notre recherche.

Nous essayerons donc d'expliquer l'originalité, non pas de toute l'Egypte, mais, à la suite des Anciens, de cette partie de sa population qui ignore la vie politique (Tacite, *Hist.* I 11), qui est vouée à des fonctions nourricières (Strabon XVII 819; Aelius Aristide, *El. de Rome* 201), qui est essentiellement paisible (Strabon XVII 792. 819) et qui conserve obstinément des usages archaïques imprégnés de religion (Juvénal, *Sat.* 15). C'est là un groupe considérable, à vrai dire, où l'on trouve les agriculteurs, les gens voués aux vieux métiers du pays et les prêtres. La limite, du reste, n'en est pas nette et elle évolue au cours des mille ans que nous considérons. Où placer, en effet, les scribes de l'administration villageoise qui rédigent en grec reçus et rapports, mais doivent avoir bien peu les usages urbains? Où placer aussi certains clérouques devenus de vrais paysans égyptiens au point de passer leurs contrats en démotique? A l'intérieur de ce groupe disparate, que les Grecs exploitaient et que Rome méprisait en bloc, il y a ainsi, dans l'originalité ou l'assimilation, des degrés que notre réflexion devra négliger aujourd'hui.

L'objet de notre enquête à présent défini, il nous faut chercher pourquoi la campagne égyptienne paraissait étrange aux Grecs et pourquoi elle ne connut guère le style de vie des villes antiques.

<sup>19</sup> OGI 709 = S.B. 8276.

<sup>20</sup> Cf. P. Perdrizet, *Le mort qui sentait bon*, Mélanges Bidez, Annuaire de l'Inst. orient. de l'Univ. de Bruxelles II (1934) 719-727, et R. Goossens, *Le tombeau du fils d'Epimaque*, Chronique d'Egypte IX (1934) 346-350, et *Seuthès, fils d'Epimachos*, Antiquité classique III (1934) 91-96. L'épigramme figure au *Rapport sur les fouilles d'Hermoupolis Ouest* que M. S. Gabra publia au Caire en 1941.

Et puisque nous avons suivi les Anciens dans l'analyse des termes de ce problème, qui nous vient d'eux, prenons avec eux le gros «passe-partout» du déterminisme géographique, grâce à quoi ils entraient sans inquiétude dans la solution qui les exonérait de responsabilité.

Les Grecs, on le sait, accordaient une grande et simple influence au climat sur le comportement des hommes et sur leurs institutions<sup>21</sup>. C'est la première cause qu'ils invoquent lorsqu'ils constatent l'originalité de l'Égypte. Le paysage de la vallée du Nil est unique et les frappe. L'Égypte est un «don du Nil», or le Nil est différent de tous les autres fleuves, donc il est normal que tout soit différent en Égypte. Et jusqu'à nos jours on aime tout expliquer ainsi: «Le Nil créa en Égypte la justice et la morale comme la géométrie» dit Baillet dans *Le régime pharaonique dans ses rapports avec l'évolution de la morale en Égypte*, pp. 648-652. Et Alexandre Moret fonde sa synthèse de l'histoire égyptienne sur cette idée «Le Nil agit comme un principe d'ordre, de centralisation; il a déterminé la subordination de tous à un maître et la monarchie absolue»<sup>22</sup>.

Pourtant il y a un homme qui, après un coup d'œil, a fermement retourné les termes du problème: «Le gouvernement», dit-il, «n'a aucune influence sur la pluie ou la neige qui tombe dans la Beauce ou dans la Brie, mais en Égypte, le gouvernement a une influence sur l'étendue de l'inondation qui en tient lieu.» Cet homme est un de ceux qui ont fait l'histoire, Napoléon<sup>23</sup>.

Si nous voulons y réfléchir, l'Égypte a connu, au bord de ce même Nil, tous les types d'institutions publiques: l'émiettement des féodalités aussi bien que la forte concentration qui put inspirer et soutenir des visées impériales. Elle a connu tous les types d'art, le classique et le rococo, le naïf et le précieux, l'Africain et l'Asiatique. Elle est perméable aux influences, qui l'atteignent profondément: sa langue en témoigne, ainsi que l'adhésion qu'elle a donnée successivement au christianisme et à l'Islam.

Alors qu'a imposé le sol? Rien, à mon avis, qui ait eu un effet constant. Le Nil, d'ailleurs, l'homme l'a complètement changé. Mais, au temps des progrès de l'âge néolithique, il offrait une suggestion et une facilité. Ce n'est point que le limon qu'il apportait fût spécialement fertile<sup>24</sup>. Mais le renouvellement annuel de celui-ci, en un temps où l'on ignorait comment restituer au sol les sels minéraux que les plantes y puisent, faisait des deltas les seules régions où l'on pût pratiquer une culture intensive. Et c'est ainsi que l'Égypte partageait avec les deltas du Tigre et de l'Euphrate, de l'Indus et du Gange la faculté, exceptionnelle dans le monde antique, de nourrir une population dense et de lui offrir, moyennant un travail régulier, la sécurité alimentaire, alors que le reste du monde devait conquérir sa

<sup>21</sup> J. L. Heiberg, *Théories antiques sur l'influence morale du climat*, Scientia 28 (1920), que je n'ai pu consulter.

<sup>22</sup> *Le Nil et la civilisation égyptienne* (Paris 1926) 39.

<sup>23</sup> Cité par Moret, *ibid.* 39, précisément à l'appui du déterminisme géographique!

<sup>24</sup> Cf. A. Wiedeman, *Herodots zweites Buch* (Leipzig 1890) 76 et G. Dykmans, *Histoire économique et sociale de l'ancienne Égypte I* (Paris 1936) 22-23, où l'on trouvera, p. 23, n. 2, la bibliographie relative à l'analyse biochimique du limon égyptien.

nourriture dans une lutte incessante pour les pâturages, dans des guerres de rapine ou de dangereuses entreprises maritimes.

L'autarcie, dont les Grecs, qui devaient se battre, limiter les naissances et courir les mers pour manger, ont rêvé comme d'un impossible paradis, l'Égypte peut la réaliser sur son sol. Pour elle, qui nourrit tous les enfants qui lui naissent<sup>25</sup>, la guerre et l'impérialisme sont un luxe – souvent d'origine défensive – tandis que pour une cité grecque, ils sont la condition même de l'existence.

Comme sur le Bas-Euphrate et le Bas-Indus, la mise en valeur de la vallée du Nil et du Delta fut favorisée par la proximité des déserts. Car ces déserts où les Grecs voyaient – et où nous sommes encore tentés de voir – pour l'Égypte, d'excellentes «frontières naturelles»<sup>26</sup>, avant de paraître une barrière, ils ont été l'élément de l'indispensable symbiose entre le nomade et l'agriculteur à la houe<sup>27</sup>. Loin de s'opposer, les deux genres de vie se complétaient fort bien au début et nous savons, par les fouilles d'Hélouan et d'Héliopolis notamment, combien le désert proche de la vallée – et d'ailleurs moins desséché qu'aujourd'hui – fut favorable aux civilisations préhistoriques.

Ce que nous venons de dire de l'utilisation originelle du désert donne à penser que le rôle de frontière ou de bastion, que lui reconnaissent les Grecs, est un rôle secondaire, résultat d'une incompatibilité qui a dû peu à peu opposer les sédentaires, qui devenaient riches, aux nomades, en conséquence plus portés aux razzias. Je ne crois pas que l'Égypte ait été aussi rigoureusement déterminée par ces «frontières naturelles» qu'on le répète depuis l'Antiquité. Elle est certes d'accès difficile<sup>28</sup> et ses côtes sont mauvaises, tant en Méditerranée qu'en Mer Rouge, leur principal inconvénient étant de n'avoir point d'eau douce. Les cataractes sont sans nul doute une barrière, mais la frontière est loin d'avoir été toujours établie à celle que nous appelons la «première». La limite entre le Delta et le désert est parfois incertaine, dans la zone des pâturages salés, et au Moyen-Empire il a fallu qu'on élevât un mur pour la définir et la défendre du côté de l'Est<sup>29</sup>. Et n'est-il pas significatif qu'Hérodote se demande quelle est la limite entre l'Afrique et l'Asie et qu'il doive invoquer un oracle pour prouver que ce n'est pas le Nil qui, au milieu de l'Égypte, fait office de frontière<sup>30</sup>? Ainsi, pas plus qu'aucune frontière, celles de l'Égypte ne sont autre chose que l'expression d'un rapport de forces<sup>31</sup> et ce rapport a souvent été bouleversé par des invasions et presque constamment éprouvé par des infiltrations.

Cependant, la vallée du Nil était sans doute plus facile à préserver des invasions

<sup>25</sup> Diodore I 80.

<sup>26</sup> Diodore I 30–31; Strabon XVII 819; Arrien, *Anabase* III 5.

<sup>27</sup> Cf. L. Fèbvre, *La terre et l'évolution humaine*, 2e éd. (Paris 1949) 379.

<sup>28</sup> Strabon, loc. cit., emploie l'expression *δυσείσβολος*.

<sup>29</sup> Cf. E. Drioton et J. Vandier, *Les peuples de l'Orient méditerranéen. II. L'Égypte* (Collection Cléo, Paris 1938) 251 et 267 (bibliographie).

<sup>30</sup> Hérodote II 16–19.

<sup>31</sup> Voyez, à ce sujet, les pénétrantes remarques de Mme I. Henderson, à propos de la frontière orientale de l'Empire sous Trajan, dans JRS 1949, 125–126.

et même des razzias nomades que ne le fut jamais l'immense déploiement du «Croissant fertile», si offert aux hordes qui déferlent. La culture a extirpé toute plante sauvage de la vallée et ainsi, au Sud du Delta, entre la végétation destinée à l'alimentation des hommes et le désert montagneux, la limite est si nette qu'il n'y a guère de possibilité de transhumance, cette transhumance qui est caractéristique tout au long de la zone fertile de la Syrie et de la Mésopotamie et qui a toujours mêlé plus intimement là-bas le nomade et l'agriculteur<sup>32</sup>. En Égypte, dès que l'agriculteur, élevant lui-même des bœufs, a pu se passer du nomade, il l'a repoussé, non seulement avec des armes, mais avec une volonté de rompre les contacts qu'expriment les mille terreurs et tabous du désert, qui rendent si héroïques les expéditions des mineurs et des carriers<sup>33</sup>. Le nomade circule du Sud au Nord, assurant de fragiles relations avec l'Afrique, et il faut que la vallée soit très mal gardée pour qu'il se jette sur son opulence, comme il arriva aux Blemmyes, au milieu du III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Le sol et le climat favorisaient donc l'établissement d'une autarcie, non pas fermée, mais relativement facile à défendre. Voilà comment j'envisage le déterminisme géographique, dans l'originalité de l'Égypte. Ce n'est que l'indication de possibilités qu'il appartient aux hommes d'utiliser, de négliger ou encore de dépasser.

Chance à l'origine, ces dispositions du pays devaient donner une puissance exceptionnelle aux habitants de la vallée du Nil qui surent en tirer parti. Le succès inspira le désir de maintenir les techniques agricoles, telle l'irrigation, et les techniques sociales, telle l'administration, qui assuraient la sécurité alimentaire et la défense de l'autarcie.

Intensément exploitée, la terre laissait un surplus, dont la collecte et la répartition susciteront des institutions spéciales à l'Égypte. Les entités qui auront réussi à s'approprier ce surplus – rois, dieux, princes, fonctionnaires – vont s'employer à conserver obstinément les rapports de forces qui leur sont avantageux. Pareille volonté de clichage des techniques sociales n'a, en soi, rien d'insolite. Ainsi Sparte – au prix de quels efforts, de quelles mutilations spirituelles et démographiques! – a maintenu désespérément l'organisation militaire et agricole qui lui avait valu d'assurer sa subsistance sans s'astreindre à cultiver la terre, cette terre que lui livra – chance d'un instant – la faiblesse des anciens habitants du Péloponnèse. Nous voulons répéter ce qui nous réussit un jour et nous sacrifions l'avenir pour faire durer ce que nous donna le hasard d'un moment.

Ce n'est pas que l'Égypte n'ait point voulu parfois dépasser ce destin d'autarcie et qu'elle n'ait paru loin de son fertile domaine. Mais les pays du Haut-Euphrate et du Haut-Nil, où elle lança ses armées, ouvraient sur l'infini des steppes que les Romains eux-mêmes ne surent tenir. Il y fallait déployer une énergie, une inven-

<sup>32</sup> Sur les relations des nomades et des sédentaires dans cette région, voyez R. Dussaud, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam* (Paris 1907), et A. Poidebard, *La trace de Rome dans le désert de Syrie* (Paris 1934).

<sup>33</sup> Voyez Couyat et Montet, *Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques du Ouâdi Hammâmât* (Mémoires des membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire 34 [1912]).



tion, une audace nouvelles, qui pouvaient animer des chefs, mais que la prudence des scribes-moralistes avait depuis longtemps endormies chez le peuple<sup>34</sup>. Ces sorties eurent leur effet néanmoins: le paysage végétal s'enrichit d'espèces nouvelles que rapportèrent les Pharaons guerriers; le répertoire des artistes accueillit des thèmes exotiques<sup>35</sup>.

Dans l'ensemble, cependant, l'Égypte s'accrocha à sa vocation conservatrice. La thésaurisation des surplus a élevé ces monuments de richesse immobile que sont les temples: l'Égypte en était fière. Volontairement fidèle à un style de vie, elle garda sa confiance aux techniques qui la nourrissaient, elle et ses dieux. Ainsi le fer put conquérir le monde, la monnaie put atteindre jusqu'aux royaumes du Sud de l'Arabie, l'alphabet grec archaïque put se répandre chez les Iapyges sauvages de l'Italie du Sud et parmi les Arabes du Soudan, l'angoisse humaine put animer la pierre au gré de sculpteurs impatientes, l'Égypte reste le pays du bronze, des hiéroglyphes, de la sérénité des dieux; elle n'accède pas à une vraie monnaie conventionnelle.

Ainsi c'était déjà par volonté de conservation que l'Égypte d'Hérodote était originale, fidèle à des formes, d'ailleurs, peut-être plus qu'à un esprit. (Nous songeons, par exemple, ici aux dieux animaux.)

Or, l'autarcie agricole, prise dans un solide appareil administratif et religieux, ne développe évidemment pas l'initiative individuelle. Les «morales» égyptiennes ne la prônent pas. Cette monotonie est force, peut-être, mais que de possibilités perdues! Quel gaspillage de l'homme il se fait dans cette sécurité des corps et des âmes qui engourdit tout, plus que la chaleur!

Les rois et les dieux s'opposèrent souvent: leur lutte aurait pu libérer l'individu. Peut-être cela était-il sur le point de se produire à l'époque saïte, sous les pharaons-marchands du Delta. Mais ceux-ci manquèrent de temps. Déjà les Perses et les Grecs étaient à leur porte.

Avec la conquête d'Alexandre commence pour l'Égypte le destin de nourricière de l'étranger. Son originalité est maintenue dans la mesure où elle sert l'avantage des Grecs. Car, pour les Ptolémées, l'Égypte doit non seulement rester une autarcie agricole, mais devenir une puissance mercantiliste<sup>36</sup>.

<sup>34</sup> Voyez, par exemple, Baillet, *Le régime pharaonique dans ses rapports avec l'évolution de la morale en Égypte* (Paris 1913). L'opposition de l'esprit d'aventure et de l'esprit du scribe est exploitée, par exemple, dans le récit de Hori à Amenemope, dont on trouvera une analyse et des extraits dans A. Erman-H. Ranke, *La civilisation égyptienne* (trad. Ch. Mathien, Payot, Paris 1952) 499-503 (l'œuvre est conservée sur le papyrus Anastasi I).

<sup>35</sup> Nous songeons, pour les espèces nouvelles, au «Jardin botanique» de Karnak et à la scène de transplantation des arbres à encens de Deir-el-Bahari. Sur tout le sujet des apports de l'étranger à l'Égypte, on lira le chapitre X «*Le monde embellit Thèbes*» de J. Capart et M. Werbrouck, dans *Thèbes* (Bruxelles 1925) 163-178. On sait, d'autre part, la provenance syrienne des trésors d'argenterie et de pierreries du Moyen-Empire trouvés à Tod et exposés au Musée du Caire (cf. bibliographie dans Drioton-Vandier. op. cit. 267). Sur l'impérialisme égyptien au Nouvel-Empire, voyez les sources, IDD, *ibid.* 425-434.

<sup>36</sup> Cf. U. Wilcken, *Alexander der Grosse und die hellenistische Wirtschaft*, *Schmollers Jahrb. f. Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft im Deutschen Reiche* 45 (1921) 349-420.



Cette nouvelle volonté qui la maintient singulière, voyons brièvement le mécanisme de ses effets. L'Égypte est contrainte de produire tant de surplus qui lui sont prescrits<sup>37</sup> chaque année, qu'elle ne peut distraire de bras à l'agriculture. On renforce son peuple paysan, de prisonniers asiatiques<sup>38</sup> et de clérouques<sup>39</sup>; on étend, par des canaux nouveaux, le domaine des terres cultivées<sup>40</sup>, on acclimate des espèces de meilleur rendement<sup>41</sup>. Mais surtout, il ne faut pas que l'Égyptien devienne un citoyen. Alexandrie, si proche, lui est d'accès difficile, sinon interdit; la vie politique, au sens grec du mot, est sévèrement limitée. Entre les «villes alliées» de la symmachie qu'est le domaine des Séleucides et les grosses agglomérations groupées autour de temples, simples centres administratifs, la différence est grande, beaucoup plus qu'entre Athènes et la lointaine Antioche de Perside<sup>42</sup>. A l'égard des centres urbains indigènes, les rois grecs d'Égypte conservent fidèlement l'héritage pharaonique qui les sert, alors qu'à Cyrène ou en Syrie ou en Asie Mineure, ils se comportent, à l'égard des cités, exactement comme des Séleucides<sup>43</sup>.

C'est la terre qui compte au premier chef, car les produits agricoles sont ceux qu'achètent, à l'extérieur, les villes hellénistiques. L'économie lagide reprend donc et perfectionne les instruments de perception et de contrôle qui faisaient – au profit du roi et des dieux – l'originalité de l'Égypte, en face de l'Asie toujours décentralisée.

Même quand un phénomène d'assimilation se produit, il dérive de cette volonté d'exploitation qui va désormais tout commander. Le cas de la monnaie est typique. Nouveauté importante! Les marchands grecs qui viennent acheter du blé en Égypte offrent de l'argent et de l'or (*PCair. Zenon* 59021), car le campagnard indigène n'y désire guère les produits dont les Grecs ont coutume de payer leurs achats: huile d'olive, vin, objets manufacturés. Le commerce extérieur des Lagides se solde par un boni en monnaie: c'est d'ailleurs à quoi tend leur mercantilisme.

<sup>37</sup> Nous faisons allusion ici aux cultures imposées que révèlent, par exemple, *P. Revenue Laws*, coll. 60–72 (voyez l'édition de J. Bingen, *Sammelbuch*, Beiheft I [1952] 24–27), *PTeb.* 703, 57–60, *Sammelbuch* 4369.

<sup>38</sup> *PPetr.* III 104 (prisonniers d'Evergète Ier); Diodore XIX 85, 4 (prisonniers de Ptolémée Sôter).

<sup>39</sup> Sur les clérouchies ptolémaïques, l'ouvrage essentiel reste celui de J. Lesquier, *Les institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides* (Paris 1911) 30–66. On y ajoutera les listes ethniques de M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques* (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 169, 2 vol., Paris 1949/50), fasc. I, fasc. II 1113 à 1267 (protopographie pour l'ensemble du monde hellénistique; les soldats sont classés par origine), fasc. II 764–779 (la condition du soldat en Égypte), fasc. II 836–868 (l'armée et le gymnase dans l'Égypte ptolémaïque).

<sup>40</sup> Voyez, par exemple, *PLille* I 1; M. Rostovtzeff, *Large Estate* 59, et C.-C. Edgar, *PMich.-Zenon* page 31; *PCair.-Zenon* 59168, 59388, *PMich.-Zenon* 84, 106.

<sup>41</sup> Voyez, par exemple, *PCair.-Zenon* 59155, 59497; M. Schnebel, *Die Landwirtschaft im hellenistischen Ägypten* (München 1925) 121, n. 2, qui commente *Etym. Magnum*, s. v. *Κάλυμνος*; *PCair.-Zenon* 59292, ligne 6; *PRyl.-Zenon* 18.

<sup>42</sup> Nous songeons à ce qui nous est révélé de cette ville par *OGI* 233.

<sup>43</sup> Cette différence de politique à l'égard des villes, selon qu'il s'agit de l'Égypte ou des possessions extérieures, est du reste traditionnelle: E. Drioton et J. Vandier, *L'Égypte* (collection Clio, Paris 1938) 447–448, la signalent à propos de l'administration des provinces d'Asie au Nouvel Empire (cf. p. 485, sources et bibliographie: il s'agit essentiellement des renseignements tirés des lettres d'El Amarna).

Certains des produits qu'offre l'Égypte sont uniques, comme le papyrus, ou tellement demandés, comme le blé, que la concurrence ne joue guère. Aussi peut-elle exiger des prix élevés. Mais les prix payés aux producteurs sont bas, par décret royal<sup>44</sup>, car c'est pour les entrepôts royaux que sont achetés ou réquisitionnés les produits de la terre destinés à l'exportation ou à la consommation dans le pays. Le bénéfice en monnaie de l'exportation reste aux mains du roi et des intermédiaires et ne revient que très peu aux producteurs<sup>45</sup>. Et il faut encore que, sur ce qui leur parvient, ceux-ci payent les impôts en argent, comme la taxe du sel<sup>46</sup>. Ainsi, c'est parmi les Grecs d'Égypte, roi en tête, que circule la plus grande partie de la monnaie. Et ceux-ci ont sans doute tendance à thésauriser ou à immobiliser leurs surplus, quoique l'importance des terres royales et sacrées réduise sensiblement les possibilités d'acquisition foncière.

On peut d'ailleurs induire cette concentration de la monnaie, de la hauteur exceptionnelle du taux de l'intérêt, qui est de 24% – légalement<sup>47</sup> – alors que le reste du monde grec pratique un taux de 12%. L'entrée des capitaux en Égypte est vraisemblablement contrôlée par quelque barrage royal: la refraque des monnaies étrangères au type ptolémaïque est un de ces moyens de contrôle, dont le mécanisme nous est révélé (*PCair. Zenon* 59021). Le roi, en effet, se réservant une part des profits des opérations de crédit par l'affermage du monopole des banques<sup>48</sup>, a avantage à ne voir entrer dans le pays que ce qu'il faut de capitaux pour maintenir l'intérêt souhaité.

Le maintien d'un taux d'intérêt très élevé est, d'autre part, une façon de rendre «l'argent cher» et par conséquent le «travail vil». Politique tout à l'avantage du Grec d'Égypte, acheteur de produits égyptiens pour l'exportation. D'autre part, les droits de douanes<sup>49</sup> qui protègent les monopoles royaux rendent, eux aussi, très chers les produits de l'étranger et, avec eux, les «besoins nouveaux», qui sont pratiquement prohibés pour le paysan égyptien. Ainsi, l'Égypte de la campagne reste une économie presque étanche, avec ses prix autonomes, ses moyens d'achat à l'étranger insuffisants, ses importations réduites et chères.

Ce tableau répond aux documents du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Mais, après l'éphémère succès de Raphia, la perte de l'Empire désagrège l'édifice mercantiliste. La monnaie, par chutes et paliers successifs, se détériore et la confiance faiblit. Mais, dans cette catastrophe, les Grecs, auteurs et bénéficiaires du mercantilisme, sont touchés aussi bien que les Égyptiens. Et, même pour eux, la monnaie cesse d'être

<sup>44</sup> On connaît les prix imposés pour l'achat des plantes oléagineuses aux producteurs, par le cahier de charges de la ferme des huiles, *Revenue Laws*, col. 39. Cf. J. Bingen, *Les colonnes 60-72 du P. Revenue Laws et l'aspect fiscal du monopole des huiles*, *Chronique d'Égypte* 21, n° 41 (1946) 127-148, particulièrement 141sqq.

<sup>45</sup> Cf. la démonstration de J. Bingen, *op. cit.*, loc. cit.

<sup>46</sup> Sur la taxe du sel, on verra, en dernier lieu, R. Rémondon, *Ostraca provenant des fouilles françaises de Deir-el-Medineh et de Karnak*, *Bull. Inst. fr. d'Arch. or.* 50 (1951) 1-12.

<sup>47</sup> Sur le taux de l'intérêt, cf. notre *Économie royale des Lagides* (Bruxelles 1939) 282-283; *P Columbia-Zenon* 83.

<sup>48</sup> Cf. *Revenue Laws* coll. 73-78, et *L'Économie royale des Lagides* 280-297.

<sup>49</sup> Cf. *L'Économie royale des Lagides* 371-379.

un but d'activité. L'Égypte pauvre, qui se replie sur elle-même et se serre autour de ses temples, a pris dans son filet des Grecs qu'atteindra peu à peu son style de vie, dicté par la poursuite de l'immédiate sécurité alimentaire<sup>50</sup>.

Un symptôme indique, du reste, à quel point la monnaie lagide est peu «égyptienne»: on n'a jamais pensé à y frapper de légende hiéroglyphique (quoiqu'il y eût le précédent de Tachos<sup>51</sup>), alors que, dans les royaumes indo-grecs, arabes et parthe, les pièces, de type grec, finissent par porter des légendes en langue nationale.

Autre test de ce que la volonté des Grecs est seule à régler le degré d'assimilation de l'Égypte: la langue. Le grec n'importe qu'à l'administration. En dehors d'elle, l'Égypte des temples et des champs garde son originalité linguistique et ainsi reste fidèle à un style de pensée, à une écriture, à une diplomatie, à un droit privé.

Autre test encore: l'armée. Elle est le principal instrument des visées impériales qu'exige l'économie mercantiliste. Mais l'archaïsme est fatal à une armée. Celle de l'Égypte doit être – et est – semblable à celles des autres royaumes hellénistiques: elle a des officiers et des mercenaires grecs; elle pratique la tactique de la phalange; elle est dotée d'éléphants, elle aura même ses corps indigènes rappelant les corps orientaux des Séleucides. Elle n'a rien d'égyptien<sup>52</sup>. Mais, dans la mesure où elle s'installe dans le pays – et après Raphia, elle n'a plus guère de rôle extérieur – elle devient un élément indigène de l'économie. La gent militaire, bientôt terrienne, ne préserve guère ses traditions politiques ou même culturelles – ne voit-on pas des clérouques faire des contrats en démotique<sup>53</sup>? Il faudra les Romains pour rendre aux vétérans ce rôle de «bourgeoisie grecque» que les colons militaires des Séleucides avaient si fermement conservé, sous plusieurs siècles de domination parthe, dans leurs *φρουραί* où s'aiguissait, face aux nomades, la personnalité des chefs<sup>54</sup>.

Considérons enfin un dernier domaine: celui des techniques. Ici encore, les nouveautés semblent servir uniquement l'exploitation qu'ont conçue les Grecs. Ce sont eux qui développent l'usage du fer dans l'agriculture, qui introduisent la saqqieh, qui encouragent la plantation de vignes, d'oliviers, d'arbres fruitiers<sup>55</sup>; mais ils conservent toutes les techniques égyptiennes utiles. Avec la monnaie, ce sont eux encore qui introduisent la banque ainsi que la ferme d'impôt et, en même

<sup>50</sup> Sur ce processus, cf. T. Reekmans, *Economic and social Repercussions of the Ptolemaic Copper Inflation*, Chronique d'Égypte 24 (1949) 324–342. M. Reekmans analyse notamment d'une manière très pénétrante les données des Papyrus Adler publiés en 1939 par E. N. Adler, J. G. Tait, F. M. Heichelheim, F. L. Griffith.

<sup>51</sup> Cf. l'énumération des sources et la bibliographie rassemblée sur la «monnaie» des derniers Pharaons indigènes dans *L'Économie royale des Lagides* 268.

<sup>52</sup> L'ouvrage de M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques* me paraît démontrer l'unité du monde hellénistique en ce qui concerne les institutions de l'armée active. Le langage technique militaire, notamment, n'a guère de particularités locales.

<sup>53</sup> Cf. *P Adler dem.* nos 4, 5, 6.

<sup>54</sup> Cf. C. B. Welles, *The Population of Roman Dura*, Studies in Roman Economic and Social History in Honor of Allan Chester Johnson (Princeton 1951), particulièrement p. 253.

<sup>55</sup> Sur toutes ces innovations, voyez M. Rostovtzeff, *Social and economic History of the Hellenistic World* (Oxford 1941) 351–366 et notes 150–162, pp. 1403–1406.

temps, la correspondance commerciale, les types de contrats et la comptabilité de langue et de style grecs<sup>56</sup>. Mais précisément, parce que ces dernières techniques exigent la connaissance du grec, elles sont difficilement accessibles aux Egyptiens et ainsi leur échappent les hauts postes de l'administration comme de l'armée. Il ne semble pas que les Lagides les en aient systématiquement écartés, mais on ne les y trouve qu'exceptionnellement<sup>57</sup>.

Ainsi, ce que les Grecs apportent à l'Égypte se superpose et se juxtapose à ce qui est égyptien, mais ne s'amalgame point. Après l'essai de fusion dont témoigne, dans l'art du relief, la tombe de Pétosiris, l'art égyptien met bien longtemps – des siècles – à accueillir quelque influence grecque<sup>58</sup>. Et les deux droits privés, protégés par la langue, la tradition notariale et des tribunaux distincts, poursuivent leur évolution presque indépendante<sup>59</sup>.

Mais quand l'Égyptien se sent ainsi parqué dans sa fonction nourricière, maintenu par sa pauvreté et son ignorance à l'écart de la vie grecque qui fleurit sur son sol, le voilà qui prend conscience de son abaissement et de sa misère. Dès le début, il s'est senti ou s'est cru méprisé. Il y a, dans les archives de Zénon, des pétitions significatives<sup>60</sup>. Et dans ce sentiment apparaît une nouvelle et puissante cause du maintien de l'originalité de l'Égypte. De ce qui le retranche du monde grec, l'Égyptien va faire une originalité voulue. Le folklore n'est-il pas le refuge des peuples opprimés ? Il y aura plus tard, dans la mentalité des moines coptes, quelques traits qui procéderont de cet esprit. On le voit poindre déjà au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, s'affirmer dans quelques prédictions haineuses<sup>61</sup> et, jusqu'à la fin du paganisme, dans la fidélité du clergé à son rituel, à son écriture, à son architecture. Le clergé a dû cultiver cet hermétisme, car il y a là un élément de secret qui implique une nécessité d'initiation, toutes choses qui font la force des groupes de petite extension. Cette persévérance, dans le cas qui nous occupe, attirera très tôt l'intérêt d'un monde en quête d'exotisme, qui demanda à l'Égypte la science

<sup>56</sup> Cf. notre petit ouvrage *Les Grecs en Égypte* (Bruxelles 1947) 74–79.

<sup>57</sup> Cf. W. Peremans-E. van 't Dack, *Prosopographia Ptolemaica* I (Louvain 1950); II (1952) justifiant sur une base mise à jour, pour ce qui concerne l'administration civile et militaire, les conclusions de W. Peremans, *Vreemdelingen en Egyptenaren* (Louvain 1937). Parmi les exceptions, on peut mentionner le cas, venu récemment au jour, d'un officier ptolémaïque d'origine égyptienne indigène, à Cyrène, au III<sup>e</sup> siècle: cf. A. Rowe, *New Light on Aegyptio-Cyrenaean Relations* (Supplément aux Annales du Service des Antiquités de l'Égypte, cahier n° 12, 1948).

<sup>58</sup> Cf. I. Noshi, *The Arts in Ptolemaic Egypt* (Oxford 1937).

<sup>59</sup> Cf. nos remarques *Sur la réception des droits dans l'Égypte gréco-romaine*, Mélanges De Visscher IV (Rev. internat. des droits de l'Antiq. t. V, [1950] 349–360), avec la bibliographie, relative particulièrement aux travaux de R. Taubenschlag, citée p. 349, note 2.

<sup>60</sup> Voyez, par exemple, *P Columbia-Zenon* 66 et les documents réunis dans *Les Grecs en Égypte* 68–70.

<sup>61</sup> Nous songeons, par exemple, aux prophéties dites de l'*Oracle du Potier*, publiées pour la première fois par C. Wessely, *Neue griechische Zauberpapyri*, Denkschrift Akad. Wien 42 (1893) 3. Cf. U. Wilcken, *Zur ägyptisch-hellenistischen Literatur*, dans *Aegyptiaca*, Festschrift für Georg Ebers (Leipzig 1897) 142–152, et W. Struve, *Zum Töpferorakel*, *Raccolta Lumbroso* (Milano 1925) 273–281. Cf. aussi *PSI* 760 et 982, avec les remarques de G. von Manteuffel, Mélanges Maspero II (Le Caire 1934) 119–120.



de toutes les magies<sup>62</sup>. Il y eut une Égypte des touristes et des philosophes<sup>63</sup>, comme il y eut, au siècle passé, une Inde des théosophes et une Chine boudhique, où s'orientèrent les rêves exotiques de l'Europe. Et il est bien possible que la curiosité de l'étranger vint renforcer la foi de l'Égypte en sa propre légende.

Nous arrivons ainsi à la conquête romaine. Les Romains ont les mêmes raisons que les Ptolémées de maintenir l'Égypte dans une vocation agricole. Ils l'ont dit avec lucidité, avec cynisme. Il suffira de citer quelques textes. Strabon se réjouit de ce que l'Égypte, «gérée par de sages préfets, rapporte un tribut considérable» (XVII 797). Le préfet Tibère Alexandre, un siècle plus tard, proclame: «l'Égypte doit vivre dans l'harmonie et servir ainsi avec empressement l'approvisionnement et la très grande prospérité de notre temps» (édit OGIS 669 = SB 8444, 4-5). Tacite, au reste, voit les dangers de cette facilité que se donne Rome: «L'Italie – dit-il – fournissait jadis elle-même des blés aux provinces éloignées et son sol n'est pas plus stérile aujourd'hui, mais on préfère labourer l'Afrique et l'Égypte et l'on abandonne aux hasards de la mer la vie du peuple romain» (*Annales* XII 43). Aelius Aristide évoque les trois «fermes» du peuple romain: l'Égypte, la Sicile et la partie fertile de l'Afrique (*Eloge de Rome*, ed. Dindorf [1829] I 326). Et Vespasien, selon Josèphe (*Bell. Jud.* IV 10, 5), se faisait déjà des réflexions analogues: l'Égypte lui paraissait «le meilleur morceau de l'Empire, à cause du blé qu'elle fournissait».

Ainsi, c'est au service du pain de Rome que l'Égypte est attachée: elle doit rester autarcique et exporter. Elle était si précieuse pour Rome qu'Auguste la «séquestra», selon le mot terrible et profond de Tacite: *nam Augustus, inter alia dominationis arcana, vetitis, nisi permissu, ingredi senatoribus aut equitibus romanis illustribus, seposuit Aegyptum, ne fame urgeret Italiam quisquis ...* (*Annales* II 59). Cette exclusion des sénateurs, M. Stein, dans ses importantes recherches sur l'administration de l'Égypte, l'attribue au hasard de la date de la conquête, qui permit à Auguste de soustraire cette riche province au droit de regard du Sénat<sup>64</sup>. Hasard peut-être que le fait précis de l'exclusion des sénateurs, mais la politique paraît si logique que, plus tard, Arrien en verra déjà la préfiguration dans celle d'Alexandre (*Anabase* III 5).

La fermeture de l'Égypte fut opérée d'ailleurs par d'autres moyens que la seule exclusion des sénateurs, et notamment, on lui laissa sa monnaie, détachée de celle du reste de l'Empire, et de circulation fiduciaire et intérieure<sup>65</sup>.

<sup>62</sup> Voyez l'origine égyptienne souvent conférée par leurs auteurs aux «révélation» et écrits magiques qu'étudie, par exemple, le R. P. A. Festugière, *La Révélation d'Hermès Trismégiste, I. L'astrologie et les sciences occultes* (Paris 1944).

<sup>63</sup> Voyez N. Hohlwein, *Déplacements et tourisme dans l'Égypte romaine*, *Chronique d'Égypte* 15, n° 30 (1940) 253-278 et, en dernier lieu, A. Bataille, *Les Memnonia* (Le Caire, Inst. fr. d'arch. orient. 1952) 153-179.

<sup>64</sup> A. Stein, *Untersuchungen zur Geschichte und Verwaltung Ägyptens unter römischer Herrschaft* (Stuttgart 1915) 80-119, particulièrement 92.

<sup>65</sup> Cf. A. C. Johnson, *Egypt and the Roman Empire* (Ann Arbor 1951) chap. I.



Rome, du reste, intensifia aussi le destin agricole d'autres régions – l'Afrique, la Syrie fertile, la Sicile – et il est d'autres provinces qu'administrent les seuls chevaliers, gens voués traditionnellement aux grandes affaires<sup>66</sup>.

Cependant, la gestion romaine de l'Égypte recourant à une administration liturgique non rémunérée – forme particulièrement lourde d'exploitation – va, sous le rapport de l'originalité, entraîner deux séries de phénomènes : l'assimilation des villes au reste du monde, d'une part, l'isolement plus profond de la campagne, d'autre part. En effet, dans la recherche d'entités responsables des défaillances fiscales, les Romains en viennent à séparer les villes des campagnes, à distinguer les premières à la fois par des privilèges et par des charges. Et c'est ainsi que leur politique fiscale s'attacha à promouvoir l'urbanisation de l'Égypte<sup>67</sup>. Les vieilles villes lentement cristallisées autour des sanctuaires, comme Hermoupolis, les cités plus laïques, comme Oxyrhynchus ou Arsinoé, ou toutes récentes, comme Antinoé, ont connu, au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle, un réel essor. Celles du Delta ne sont plus aujourd'hui que monticules à peine discernables, mais les vues d'Antinoé dans la «*Description de l'Égypte*», les ruines imposantes d'Hermoupolis, l'immense champ de poteries qui marque l'emplacement d'Arsinoé témoignent qu'en dépit des plaintes de leurs sénateurs appelés aux liturgies<sup>68</sup>, elles disposaient de ressources qu'il ne faudrait pas sous-estimer.

Ces cités d'Égypte, séparées de la campagne dont elles vivent cependant, fermées à toute immigration paysanne, anti-chambres, avant 212, de la citoyenneté romaine, elles sont des îlots d'assimilation à la romanité d'Orient. Pourtant, la situation de l'Égypte dans l'Empire ne permet pas à ces citadins, même faits citoyens de par la constitution de Caracalla, d'accéder aux charges supérieures<sup>69</sup>, de briller à Rome où ne paraissent, de ce pays, que mages, médecins et amuseurs. On a vu des paysans illyriens, un Syrien d'Emèse, un Bédouin du Hauran devenir empereurs : il n'y en eut pas d'Égyptien.

L'expérience politique permise à l'Égyptien reste à petite échelle. Et, si l'armée – école de ponts-et-chaussées, de comptabilité et de langue latine – constitue un instrument d'assimilation, la haute technique militaire échappe à l'homme de la vallée du Nil ; il ne peut prétendre évidemment au commandement des légions dans les provinces sénatoriales. Ainsi, personne en Égypte n'est formé pour une responsabilité totale. La bourgeoisie des cités est sans issue.

Mais, si bornée qu'elle soit, cette promotion des villes rejette plus profondément la campagne dans son destin paysan. Celle-ci refuse les charges municipales et

<sup>66</sup> Cf. A. Stein, op. cit. 81, et A. H. M. Jones, *The Greek City from Alexander to Justinian* (Oxford 1940) 74–75.

<sup>67</sup> Cf. A. H. M. Jones, *The Cities of the Eastern Roman Provinces* (Oxford 1937), chap. XI, Egypt, particulièrement 316 sqq.

<sup>68</sup> Nous songeons au ton des délibérations du sénat d'Oxyrhynchus, au III<sup>e</sup> siècle, tel qu'il apparaît, par exemple, dans *P Oxy.* 1413. Cf. A. H. M. Jones, *The Greek City from Alexander to Justinian* (Oxford 1940) 180–191, où le phénomène est étudié pour toute la partie orientale de l'Empire, mais où les exemples pris à l'Égypte sont nombreux.

<sup>69</sup> Dion Cassius 51, 17, 2.

partant les honneurs<sup>70</sup>. Entre les citadins, qui partagent le style de vie de l'Orient romain, et les paysans, les antagonismes sont nombreux : l'homme de la ville est souvent le propriétaire, le prêteur, et les premières vies des saints nous feront voir combien la langue grecque est peu répandue dans la campagne<sup>71</sup>.

Ce peuple qu'ils ont empêché de sortir de sa condition, les Romains le méprisent. On pourrait, sur ce thème, faire un triste recueil où voisinaient Strabon, Tacite, Flavius Josèphe, Juvénal, l'empereur Caracalla, Ammien Marcellin, Isidore de Péluse. Ce mépris, d'ailleurs, atteint aussi Alexandrie, plus que les villes de province, car sa population est mêlée d'une tourbe de chômeurs et de paysans en rupture de ban. La grande ville nerveuse, dont la lucidité est à vif, se cabre sous ce mépris, et l'impertinence que les « Actes des Martyrs alexandrins »<sup>72</sup> prêtent à ses envoyés qui affrontent les empereurs est caractéristique d'un sentiment d'infériorité.

Bientôt cependant, cette originalité d'une Égypte séquestrée va se trouver en contradiction avec un principe qui se développe à partir du II<sup>e</sup> siècle : celui de l'efficacité de l'unification formelle de l'Empire. Cette doctrine prend le pas sur celle de l'*Aegyptus seposita* sans que, pour autant, l'accès des fonctions sénatoriales soit ouvert aux Égyptiens. Le goût du schéma, que révèlent, dans la rhétorique et dans les préambules des lois, les spéculations théoriques et presque esthétiques sur l'unité du monde, remplace, même en Égypte, la conception strictement économique et fiscale de la gestion impériale. Parce que Rome se met à croire à la valeur en soi de l'unité, l'Égypte va perdre un peu de son originalité – mais non de son isolement. Cette conception mystique, autant peut-être que des raisons fiscales, a dicté à Sévère l'octroi aux villes d'Égypte du statut municipal comportant un sénat et des magistratures responsables<sup>73</sup>, et à Caracalla, quoi qu'en dise Dion Cassius (78, 9, 5), l'octroi général de la citoyenneté. Elle a

<sup>70</sup> *P Lond. inv.* 2565, publié par T. C. Skeat et E. P. Wegener, *Journal of Egyptian Archaeology* 21 (1935) 224–247. Cf. A. H. M. Jones, *Another interpretation of the Constitutio Antoniniana*, *JRS* 1936, 233–236.

<sup>71</sup> Cf. les considérations que le R. P. Peeters consacrait à « la question des langues » en Égypte, à l'époque où se forme la littérature copte, dans une série de conférences faites en 1943 au Collège de France, conférences réunies sous le titre *Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine* (Bruxelles 1950). Voyez particulièrement les pp. 11–15 et 27–48.

<sup>72</sup> Sur ces actes, voyez A. von Premerstein, *Alexandrinische Geronten vor Kaiser Gaius. Ein neues Bruchstück der sogenannten Alexandrinischen Märtyrer-Akten* (Giessen, Mitteilungen aus der Papyrussammlung der Giessener Universitätsbibliothek V, 1939). La liste des sources et des principaux travaux est donnée p. 14. On verra, en dernier lieu, H. A. Musurillo, *The pagan Acts of the Martyrs*, *Theological Studies* 10 (1949) 555–564, qui est le premier à tenir compte de *P Fayum* 217 = *P Brux. inv.* E 5966.

<sup>73</sup> Sur la réforme de Sévère, dans ses rapports avec le sentiment de l'unité du monde romain, cf. Sherwin White, *Roman Citizenship* (Oxford 1939) ch. XI 216 sqq. Sur l'aspect proprement égyptien de la réforme, cf. H. I. Bell, *The Cambridge ancient History* XI 656 à 658. Sur la portée de la réforme et le fonctionnement des institutions sévériennes dans les métropoles égyptiennes, cf. A. H. M. Jones, *The Cities of the Eastern Roman Provinces* (Oxford 1937) 329–338.

inspiré l'extension à l'Égypte de l'institution des décaprotes<sup>74</sup>, et, dans un autre ordre d'idées, le recensement général des païens qu'ordonna Décimus<sup>75</sup>. Elle est l'âme des profondes réformes de Dioclétien<sup>76</sup> qui imposèrent à l'Égypte la monnaie, les prix, les impôts, les cadres administratifs et la langue officielle du reste de l'Empire.

Mais cette croyance en la valeur de palladium de l'unité romaine est un effet des invasions et une réaction contre la force subversive du christianisme. Or, les invasions n'avaient atteint l'Égypte que sous les espèces de raids libyens et blemmyes, puis de la brève « usurpation » palmyrénienne<sup>77</sup>. Certes, elle a subi, dans la dévaluation de sa monnaie et dans la montée des prix qui s'ensuivit, le contre-coup des achats massifs de blé faits pour l'armée et de la crise de confiance qui a ébranlé l'Empire<sup>78</sup>. Mais, sauf peut-être dans le sud qui, à certains moments, ne « répond plus »<sup>79</sup>, elle ne paraît pas avoir éprouvé l'angoisse que le passage des barbares a imposée à d'autres régions. Au Ve siècle non plus, elle n'aura guère l'occasion<sup>80</sup> de connaître cette impression de fin du monde dont Pierre Courcelle a

<sup>74</sup> Cf. E. G. Turner, *Egypt and the Roman Empire: The Decaproti*, Journ. of Egypt. Archaeol. 1936, 7-19.

<sup>75</sup> Sur le caractère général du recensement, cf. les remarques de M. Besnier, *Histoire Romaine* IV 1 (dans *Hist. générale*, fondée par G. Glotz [Paris 1937]) 161. Je ne crois pas, avec M. Besnier, que la qualification d'*Aurelii* portée par les recensés des *libelli* indique qu'il reste en Égypte des non-citoyens, qui échappent à l'enquête; car ce qui fait qu'un Égyptien s'intitule ou non *Aurelius*, c'est simplement la nature de l'acte dans lequel son nom apparaît (cf. V. Arangio-Ruiz, *L'application du droit romain en Égypte après la constitution antoninienne*, Bulletin de l'Institut d'Égypte 29 [1946-47, Le Caire 1948] 103-108). Je crois pouvoir suivre l'interprétation de la Constitution de Caracalla que donne A. H. M. Jones, *Another Interpretation of the «Constitutio Antoniniana»*, JRS 1936, 223-235. (Tous les habitants de l'Empire sont citoyens romains, mais les déditices ne sont pas rattachés à une citoyenneté locale particulière, ce qui a une portée fiscale considérable en Égypte, puisque cela exclut la majorité de la population campagnarde des charges et des privilèges des métropoles). Sur la persécution de Décimus, on verra en dernier lieu H. Grégoire, *Les persécutions dans l'Empire romain* (Bruxelles 1951) 43-46.

<sup>76</sup> Sur la recherche d'une « unité romaine » dans les réformes de Dioclétien, voyez les pénétrantes remarques de W. Ensslin, *Cambridge Ancient History* XII (1939) 405-408, et l'analyse du relief de Salonique par W. Seston, *Dioclétien et la tétrarchie* I (Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 162 [Paris 1946] 183). Sur la valeur symbolique de l'idée d'unité, au cours de la désagrégation du III<sup>e</sup> siècle, voyez aussi A. Alföldi, *La grande crise du monde romain au III<sup>e</sup> siècle*, L'Antiquité classique 7 (1938) 9 et 15 notamment.

<sup>77</sup> Voyez *P. Princeton* II (1936) n° 29 (raid Libyen à Philadelphie du Fayoum en 258); BGU III 935 (attaque des tribus libyennes de Mastites et de Goniates sur Héracléopolis Magna, à la fin du III<sup>e</sup> siècle); *P. Oxy.* IX 1194 (signale une expédition vers le sud, vraisemblablement contre les Blemmyes, en 264-265). Des Blemmyes figurent au triomphe d'Aurélien en 274 (SHA, *Aurel.* XXXIII 4, 1) et de Probus (ID, *Prob.* XVII). Vers 260, Aemilianus combat les Blemmyes sur lesquels s'appuient Firmus et les Palmyréniens (SHA, *Trig. Tyr.* XXI 6 et *Quat. Tyr.* III 3). Les découvertes d'Emery à *Qustul Balliana* ont fait voir la richesse des Blemmyes à partir du III<sup>e</sup> siècle: à côté d'objets d'un art « barbare », leurs tombes sont pleines d'œuvres alexandrines, sans doute produits de razzias.

Sur l'invasion-usurpation palmyrénienne, on trouvera les sources et la bibliographie, mises en œuvre par Mattingly, dans *Cambridge Ancient History* XII (1938) 302-307.

<sup>78</sup> Cf. A. C. Johnson, *Egypt and the Roman Empire* (Ann Arbor 1951) 37-66.

<sup>79</sup> On n'a pas d'ostraca datés qui soient sûrement de la région thébaine, entre 258 et 294.

<sup>80</sup> Voyez cependant l'appel à l'aide d'un évêque de Syène et d'Eléphantine contre Blemmyes et Nobades, entre 425 et 450 dans Wilcken, *Chrestomathie der Papyruskunde*, n° 6.

recueilli les échos en Occident<sup>81</sup>. Et dès lors, ce mysticisme de l'unité ne devait point avoir de sens pour elle. Assimilée à l'Empire par les réformes de structure de Dioclétien, elle n'en reste pas moins séparée par tout son passé et par sa sourde résistance à une exploitation qui l'a engourdie.

A côté de cette assimilation qui est l'effet d'une volonté, il faudrait constater une assimilation toute passive: celle qui provient de ce que le monde, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, se met peu à peu à ressembler à l'Égypte – preuve de plus que ce qui faisait l'originalité de ses institutions n'était pas à imputer au premier chef au déterminisme géographique. Par exemple, là où ont passé les invasions, l'appauvrissement du sol et l'affaiblissement du pouvoir central poussent à la constitution d'autarcies locales. D'autre part, la régression de l'esclavage, conséquence du christianisme, pose dans le reste du monde des problèmes de main-d'œuvre<sup>82</sup> que l'Égypte connaissait depuis longtemps, attendu que l'esclavage n'y avait jamais eu d'importance économique. Et ainsi, l'attache à la glèbe qui, de manières variées, fige la condition du paysan dans les parties rurales de l'Empire, au cours du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle, était déjà une tendance caractéristique de l'Égypte hellénistique, que confirma dans ce pays la notion de l'*ιδία*, fondement du système fiscal qu'y pratiquèrent les Romains. Et un régime fiscal qui combine l'impôt sur la terre et la solidarité villageoise fait apparaître, dans les terroirs abandonnés de l'Empire du IV<sup>e</sup> siècle, l'*ἐπιβολή*<sup>83</sup> que l'Égypte connaissait depuis 164 avant J.-C. au plus tard<sup>84</sup>.

Et nous arrivons enfin au moment où il nous faut considérer le christianisme et la résistance païenne comme causes d'assimilation ou d'originalité. En principe, le christianisme conduit à une profonde assimilation et il aurait pu dissoudre l'originalité de l'Égypte. C'est, à coup sûr, le plus pénétrant des événements du dehors qu'elle ait connus. Il porte en lui de quoi désagréger les classes sociales et ruiner les tabous religieux ainsi que les survivances formelles qui maintenaient, en les justifiant, le cloisonnement et l'immobilité de la société. Matériellement, il implique la mobilisation des trésors des temples et la fin de l'art pharaonique, dans un renouvellement profond des valeurs esthétiques. La part prise par les Égyptiens aux grandes réunions internationales que sont les conciles, les voyages de leurs évêques, furent leur première occasion, depuis deux mille ans, d'assumer des responsabilités dont la portée s'étendit au monde. Dans l'administration tant

<sup>81</sup> *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques* (Paris 1946).

<sup>82</sup> Cette évolution, tant sociale qu'économique, est admirablement tracée par A. Piganiol, *Histoire Romaine* IV 2, *L'Empire chrétien* (Histoire générale fondée par Gustave Glotz, Paris 1947) 275–289, qui ne néglige pas les comparaisons avec l'Égypte hellénistique.

<sup>83</sup> *Cod. Just.* XI 58 (59) 1. Cependant, l'évolution vers le grand domaine est peut-être moins poussée en Égypte qu'en Afrique, par exemple, où les *Tablettes Albertini*, publiées par Courtois, Leschi, Perrat et Saumagne (Paris 1952), nous le montrent en pleine formation. Les derniers relevés, ceux de M. Johnson, op. cit., chapitres III et IV, nous montrent qu'il subsiste, à côté d'un domaine comme celui des Apions, dans l'Oxyrhynchite, de nombreuses petites propriétés libres, et que le servage est loin d'être généralisé.

<sup>84</sup> Wilcken, *Urkunden der Ptolemäerzeit*, n° 110.



temporelle que spirituelle de l'Église, Saint Athanase fait vraiment œuvre de grande initiative politique, indépendante de Rome. Avec lui, on entend enfin à l'extérieur la voix de l'Égypte<sup>85</sup>.

Les chrétiens se sentent pris dans les liens d'une solidarité universelle, bien plus profonde que celle de la culture urbaine qui avait fait l'unité superficielle de l'Empire. C'est une solidarité qui atteint les humbles, une solidarité d'espoir et de protestation, le plus authentique élan, le seul peut-être, qui ait jamais rapproché du monde l'Égypte étonnée de le trouver si fraternel<sup>86</sup>.

Avec le triomphe du christianisme, les payens, appuyés sur la culture grecque traditionnelle du monde romain d'Orient et sur la collusion avec les Blemmyes, résistent à Byzance, parce qu'elle est chrétienne. Les chrétiens, de leur côté, gens de la campagne ou menu peuple des villes, parlant peu le grec, restent, pour ces raisons sociales et linguistiques, très opposés à l'appareil administratif qui est l'essentiel de ce qu'ils connaissent de l'Empire<sup>87</sup>. Ainsi, ceux qui ont la religion de l'Empire n'en ont guère la culture, tandis qu'il arrive que ceux qui en ont la culture n'en aient pas accepté la religion. Et c'est ce qui le sépare de l'Empire que chacun des deux groupes va accentuer et chérir, tant la tendance centrifuge est pour tous la plus forte.

Pourquoi cette tendance ? Souci de résister à l'exploitation fiscale ? Peut-être. Mais il ne faut pas tout expliquer par le fisc, même en Égypte. Cette force qui a poussé le christianisme d'Alexandrie à refuser si souvent la décision des conciles, ce n'est pas seulement la volonté – on a hasardé, la vanité<sup>88</sup> – de quelques hommes qui l'explique, car les évêques sont élus par le peuple, déposés ou assassinés par lui. A cette force, je ne vois d'autre cause que le poids du passé, le poids de ce mépris ressenti depuis des siècles, cette inexpérience politique qu'on a imposée à l'Égypte et qu'on lui reproche. C'est cela sans doute qui fait que l'Égyptien se sent « autre », même si un grand courant religieux, prétendant briser avec le passé et tendu vers l'avenir, lui offre un instrument de communion universelle.

Et c'est une attitude absolument originale que nous trouvons dans le monachisme du désert<sup>89</sup>. Si l'érémisme n'est pas propre à l'Égypte, il semble bien que le monachisme chrétien le soit. Fondé sur le refus le plus décidé de tout ce que Rome proposait, sur le refus de cette mission nourricière qui avait été pendant

<sup>85</sup> Voyez A. Piganiol, op. cit. 43–45. 57–61. 81–84. 95 et les mentions plus courtes signalées à l'index, p. 424.

<sup>86</sup> Voyez l'épisode de l'étonnement du soldat égyptien qui rencontre la bonté du soldat étranger chrétien dans Mgr. L. Th. Lefort, *A propos de Macaire de Tkow*, Le Muséon 65 (1952) 5–9. Dans ce début de panégyrique de St-Macaire, il est dit que le saint ne parlait pas le grec. Ceux qui savent le grec sont comparés à des piquiers qu'on met au premier rang des armées, mais on constate que le simple troupière a bien sa mission.

<sup>87</sup> Cf. R. Rémondon, *L'Égypte et la suprême résistance au christianisme*, Bull. Inst. fr. Arch. or. 51 (1952) 63–78.

<sup>88</sup> Cf. J. Maspero, *Histoire des patriarches d'Alexandrie* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 237, Paris 1923), tout le chapitre II : « Le peuple égyptien aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles ». Sur la « vanité », réponse au mépris, voyez les pp. 24–26.

<sup>89</sup> S'il faut citer un livre sur le monachisme, ce sera, par exemple, celui de Mgr. Lefort, *Les vies coptes de Saint Pachôme* (Louvain 1943).



près de mille ans l'originalité passive de l'Égypte, le monachisme est un magnifique exemple du mépris des suggestions de la terre.

Ainsi, dans notre poursuite des raisons qui ont fait, maintenu, puis dissout, pour la reconstituer enfin, l'originalité de l'Égypte, nous avons toujours trouvé une volonté humaine. Au moment où elle devient archaïsme et rusticité, c'est la volonté des Grecs puis des Romains qui impose cette originalité ; au moment où elle invente d'utiliser le désert inhumain pour affirmer l'intensité d'une foi, c'est la volonté enfin libérée de l'Égypte qui la soutient. A l'origine de ces vicissitudes, il y a toujours une représentation de l'avenir – reçue, refusée ou inventée – il y a toujours l'imagination, qui est une parcelle de liberté.